

Portant validation de l'avenant au marché n° 11-2024 pour les travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la décision n°250-2024 portant validation des offres pour les travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry
Vu les projets d'avenant

Considérant les modifications dues au projet,
Considérant qu'il convient de signer l'avenant afin d'assurer une continuité dans la réalisation des travaux

DECIDE :

De valider avec la société BTH, pour le lot n°3, l'avenant suivant :

- N°3 d'un montant de 1 595 € HT

signé électroniquement le 17/08/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

